S'il demeure un bastion masculin, le nouveau parlement cantonal affiche un visage moins viril. Demain, trente-trois députées seront assermentées. C'est douze de plus qu'il y a cinq ans. Elles pèsent 30% du plénum

UN GRAND CONSEIL PLUS FÉMININ

« PATRICK PUGIN

Reconstitution » L'heure de la rentrée a sonné pour les 110 députés du Parlement fribourgeois. Demain et vendredi, le Grand Conseil va se reconstituer et mettre en place ses organes pour les cinq années à venir.

Le programme de jeudi est placé sous le signe des assermentations, tant pour les députés que pour les conseillers d'Etat. Mais avant les prestations de serment, il faudra en passer par la validation des mandats. Et là, déjà, le Grand Conseil sera face à un dilemme: confirmer ou non l'élection de la Singinoise Eliane Aebischer. Pour mémoire, celle-ci – directrice à temps partiel d'une école primaire de Guin – n'avait pas reçu l'autorisation de son employeur (l'Etat donc) pour exercer le mandat de députée. De potentiels conflits d'intérêt étaient avancés par la Direction de l'instruction publique pour justifier cette restriction… La socialiste a recouru contre cette décision et le Tribunal cantonal lui a donné gain de cause. Le mot de la fin n'en reviendra pas moins au Grand Conseil (*La Liberté* du 18 novembre).

Cet épisode passé, la routine constitutive pourra reprendre. Suivront ainsi la constitution du Bureau du Grand Conseil, avec les élections du président – Bruno Boschung (pdc, Wünnewil) –, des premier et deuxième vice-présidents – Markus Ith (plr, Morat) et Roland Mesot (udc, Châtel-Saint-Denis) – ainsi que des six scrutateurs et de leurs suppléants. Les parlementaires porteront ensuite Maurice Ropraz à la présidence du Conseil d'Etat pour l'exercice 2017. La vice-présidence – attribuée par le collège gouvernemental – a pour sa part été confiée à Georges Godel.

Au menu de vendredi figurent les élections aux six commissions permanentes et aux cinq commissions interparlementaires. Les députés devront également élire trois membres du conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg (notre édition de lundi) et un membre du Conseil de la magistrature.

Davantage de femmes

Si le parlement cantonal reste un bastion masculin, il comptera davantage de femmes que lors de la précédente période. Elles seront 33 à entamer la législature (30%), contre 21 cinq ans plus tôt. Par groupe, les socialistes réalisent la parité parfaite: 14 dames pour autant de messieurs. Elles sont 8 sur 21 (38,1%) chez les libéraux-radicaux, 6 sur 27 (22,2%) chez les démocrates-chrétiens et 4 sur 13 (30,8%) au sein du groupe Verts-Centre gauche. L'UDC ne brille pas par sa représentation féminine: sur 21 députés, une seule élue (4,8%).

La Chambre des communes

Le Grand Conseil mérite son appellation de Chambre des communes. Pas moins de 56 élus locaux siègent au parlement cantonal: onze syndics (dont ceux de Fribourg et Bulle), vingt conseillers communaux et vingt-cinq conseillers généraux. Et c'est sans compter les anciens édiles, toujours bien représentés. Cercle électoral, la ville de Fribourg fournit 14 élus. Derrière, on trouve Bulle (9), Morat (6), Guin (5) puis Chiètres (4). Tous les chefs-lieux sont représentés. »

Une moyenne d'âge de 50,4 ans

Quarante-huit ans séparent le doyen et le benjamin du Grand Conseil.

En sa qualité de doyen d'âge, Ueli Johner-Etter (udc, Chiètres), 72 ans, présidera la séance de reconstitution. Il est l'unique septuagénaire du parlement. A l'autre extrémité de la pyramide, on trouve Simon Bischof (ps, Ursy) qui, malgré ses 24 ans, a déjà quelques années d'expérience: il a rejoint le Grand Conseil en 2013. La moyenne d'âge des députés se situe à 50,4 ans. Le groupe socialiste est le plus jeune (47,6 ans de moyenne), devant ceux du PDC (50,4 ans), du PLR (51,1 ans), de l'UDC (51,7 ans) et des Verts-Centre gauche (53,6 ans).

Au niveau de la longévité, notons que Solange Berset (ps, Belfaux), Ursula Krattinger-Jutzet (ps, Guin), Benoît Rey (cg-pcs, Fribourg) et Ruedi Vonlanthen (plr, Chevrilles) attaqueront leur cinquième législature.

Enfin, relevons la présence toujours marquée des enseignants et des agriculteurs: les premiers sont une vingtaine, les seconds une quinzaine. Les indépendants, directeurs et chefs d'entreprise sont eux aussi une vingtaine, tout comme les personnes travaillant dans une administration. On compte en outre onze juristes et cinq médecins. La liste n'est pas exhaustive. »
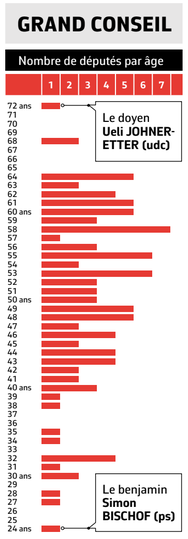
PP